

Politique

Numéro : 4310
Titre : **Grille horaire commune**
Section : Formation et sanction des études
Autorité : Vice-président – Formation et réussite étudiante
Responsable opérationnel : Directeur – Formation
Entrée en vigueur : 2008-12-18
Dernière révision : 2014-05-13



1.0 PRINCIPE DIRECTEUR

Le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB) utilise une grille horaire commune pour assurer l'uniformité dans l'horaire d'enseignement des cours, pour augmenter l'accessibilité des étudiants aux cours et pour soutenir l'utilisation efficace des ressources.

2.0 OBJET

S.O.

3.0 CHAMP D'APPLICATION

S.O.

4.0 ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Le CCNB utilise la grille horaire commune qui se trouve à la section *Document de référence*. La grille horaire le jour, en semaine, prévoit :

- des périodes de cours de 55 minutes;
- des pauses après chacune des périodes pour permettre aux étudiants de se déplacer d'un local à l'autre;
- deux périodes de repos de 15 minutes durant le jour, une le matin et l'autre l'après-midi;
- une période pour dîner;
- la combinaison de deux ou trois périodes pour permettre l'enseignement de leçons plus longues;
- une séance de consultation tous les jours.
- La grille horaire le soir et la fin de semaine prévoit une flexibilité selon les ententes de formation avec l'acheteur.

5.0 DÉFINITIONS

S.O.

6.0 MISE EN OEUVRE

S.O.

7.0 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

S.O.

8.0 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Pour de plus amples renseignements concernant cette politique, prière de vous adresser au Bureau de la registraire.

9.0 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE (interne ou externe/public)

N°	Nom du document	Type	Autorité/ Responsable opérationnel	Date de révision
4310.2049	Grille horaire	Formulaire/Gabarit	Directeur Formation	2005-06-16

Note : Toute reproduction de ce document, en partie ou dans son intégralité, représente une copie non contrôlée. Dans le présent document, le genre masculin est utilisé comme générique, sans discrimination et à seule fin d'alléger le texte.